

La ministre de l'Éducation nationale

attribue le label Éduform

sur proposition de la commission nationale de labellisation Éduform

Raison sociale de l'organisme : **GRETA-CFA Bretagne Sud**

Adresse du siège : **117 boulevard Léon Blum – 56100 LORIENT**

Siren n°: **195600267** Numéro de déclaration d'activité : **5335P000256** Certificat n : **04-12-20QA05**

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour **les catégories d'actions suivantes:**

- _Actions de formation (L.6313-1 1°),**
- _Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (L.6313-1 3°),**
- _Actions de formation par apprentissage (L.6313-1 4°).**

Le label attribué pour une durée de 3 ans concerne les catégories d'actions susmentionnées et les sites figurant en annexe, publié au Bulletin officiel n° 30 du 25/07/2024, en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

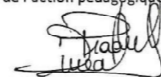
Cette attribution donne également lieu à la délivrance de la certification Qualiopi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA-CFA Bretagne Sud avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

1 - Réglementation du ministère de l'éducation nationale: Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « Éduform » - Décret n° 2015-390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « Éduform » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « Éduform » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform » (MENE1932128A) - Éduform
2 - Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion: Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2015-555 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-11 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs. - Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matières de certification qualité des organismes de formation.

Le certificat du GRETA-CFA Bretagne Sud, délivré le 12/12/2024, est valable jusqu'au 14/12/2027.

Fait à Paris, le 07/10/2024

Pour la ministre et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe à la directrice générale



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

Lieux du périmètre de labellisation

- Collège Le Verger, 14 rue du Verger – 56400 AURAY
- Collège Mathurin Martin, Rue des Genêts – 56150 BAUD
- Collège les Korrigans, 8 imp. des Korrigans – 56340 CARNAC
- Collège Max Jacob, 19 rue du Dr Attila – 56120 JOSSELIN
- Collège Jean Lurçat, 30 rue Louis Larnicol – 56600 LANESTER
- Collège Jean Coirentin Carré, 581 Cr Carré – 56320 LE FAOUËT
- Collège Jean Moulin, 4 rue Jean Moulin – 56500 LOCMINE
- Collège Auguste Brizeux, Rue Etienne Perault – 56100 LORIENT
- Collège Anita Conti, Rue Monistrol – 56100 LORIENT
- Collège de Tréfaven, 26 bd du Scorff – 56100 LORIENT
- Collège René Guy Cadou, 11 rue Beau Soleil – 56220 MALANSAC
- Collège Yves Coppens, Rue Edouard Entremont – 56140 MALESTROIT
- Collège Jean Rostand, 15 rue Jean Mermoz – 56190 MUZILLAC
- Collège Beauvernoir, 48 rue de Redon – 56800 PLOËRMEL
- Collège Charles de Gaulle, 2 rue des Pommiers – 56270 PLOEMEUR
- Collège Marcel Pagnol, Rue du Manehouarne – 56240 PLOUAY
- Collège Kerfontaine, 1 rue Leonard de Vinci – 56400 PLUNERET
- Collège Romain Rolland, 50 bd Romain Rolland – 56300 PONTIVY
- Collège Joseph Kerbellec, Rue de Gestel – 56530 QUEVEN
- Collège de Kerdurand, Parc du Château – 56670 RIANTEC
- Collège Eugène Guillevic, Route de Colpo – 56660 ST JEAN BREVELAY
- Collège Antoine de Saint Exupéry, 1 rue Gustave Courbet – 56000 VANNES
- Collège Jules Simon, 24 pl. Maurice Marchais – 56000 VANNES
- EREA Les Pins, 1 rue de Kergalan – 56270 PLOEMEUR
- Lycée Benjamin Franklin, 1 rue de la Forêt – 56400 AURAY
- Lycée Bertrand Du Guesclin, 50 rue Pierre Allio – 56400 BRECH
- Lycée Emile James, 56 rue Emile James – 56410 ETEL
- Lycée Brocéliande, CS 700 30 – 56380 GUER
- Lycée Victor Hugo, 26 av. François Mitterrand – 56700 HENNEBONT
- Lycée Emile Zola, 30 rue Emile Zola – 56700 HENNEBONT
- Lycée Ampère, Rue Guethennoc – 56120 JOSSELIN
- Lycée Jean Macé, Rue Jean Paul Sartre – 56600 LANESTER
- Lycée Louis Armand, 3 rue Jean Moulin – 56500 LOCMINE
- Lycée J.-B. Colbert (dont Agence Lorient), 117 bd L. Blum – 56100 LORIENT
- Lycée Dupuy De Lôme, 4 rue Jean le Coutaller – 56100 LORIENT
- Lycée Marie Le Franc, 128 bd Léon Blum – 56100 LORIENT
- Lycée Fulgence Bienvenüe, Rue Eon de l'Étoile – 22600 LOUDEAC
- Lycée Mona Ozouf, 1 rue Olympe de Gouges – 56800 PLOËRMEL
- Lycée du Blavet (dont Agence Pontivy), 43 rue C. Gounod – 56300 PONTIVY
- Lycée Joseph Loth, 4 rue Jean Marie de Lamennais – 56300 PONTIVY
- Lycée Julien Crozet, 4 rue des Récollets – 56290 PORT-LOUIS
- Lycée Marcelin Berthelot, Av. Roland Garros – 56230 QUESTEMBERT
- Lycée de Kerneuzec, 15 bd de Kerneuzec – 29300 QUIMPERLE
- Lycée Roz Glas, 1 pl. Jean Zay – 29300 QUIMPERLE
- Lycée Charles de Gaulle, 23 av. Paul Cézanne – 56000 VANNES
- Lycée Jean Guéhenno, 79 av. de la Marne – 56000 VANNES
- Lycée A. R. Lesage (dont Agence Vannes), 20 rue W. Churchill – 56000 VANNES